

Soutien au mouvement sportif

Dans le cadre du partenariat avec le mouvement sportif de la Dordogne, le Conseil départemental s'est engagé à soutenir le développement des pratiques sous toutes leurs formes, sur tous les territoires et auprès de tous les publics.



Fort d'un tissu associatif de plus de 1300 associations sportives (clubs) et de 88 000 licenciés, le mouvement sportif est un acteur essentiel du dynamisme et de l'attractivité de nos territoires.

À ce titre, le Département accompagne financièrement, notamment pour les actions menées en faveur de la jeunesse. Cette contribution financière représente 2 111 758 € :

- les clubs, selon un barème de niveau de pratique (1 129 500 €) ;
- les manifestations sportives prioritairement de dimension régionale, nationale ou internationale (204 650 €) ;
- les comités sportifs départementaux dans le cadre du projet de développement fédéral (375 529 €) ;
- les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle (49 400 €).

(Les chiffres mentionnés correspondent aux montants votés en 2019).

Les comités départementaux

Représentant des fédérations sur le territoire départemental, les comités départementaux sont des acteurs indispensables pour la structuration et le développement des pratiques fédérales.

A ce titre, le Conseil départemental attribue un soutien financier et technique aux comités au travers de conventions quadriennales d'objectifs.

A cela peut s'ajouter un partenariat de compétence par l'intervention d'éducateurs sportifs dans l'exercice d'une mission d'intérêt départemental.

Enfin, dans un contexte règlementaire contraignant au regard des normes imposées par certaines fédérations, le Conseil départemental a souhaité accompagner les comités départementaux désireux d'investir dans des petits équipements structurants répondant à la sécurisation des pratiques et également à la valorisation du sport de compétition.

Les manifestations sportives

La richesse et la diversité des manifestations organisées en Dordogne par le Département et ses partenaires concourent à l'animation du territoire et contribuent activement à la promotion de la Dordogne.

Le Conseil départemental accompagne, de manière prioritaire, les manifestations à vocation nationale et régionale (hors championnats départementaux pris en charge par les comités départementaux).

<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/sport-pour-tous-et-partout/soutien-au-mouvement-sportif?>

départementaux).

De plus, certaines manifestations labélisées peuvent bénéficier d'un partenariat de compétence proposé par le Conseil départemental.

